

COMMUNE DE MANOSQUE (04)

---

PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ALICANTE-  
PLANTIERS

---

**Note Ecologique**

**2022/23**

(Version 3-mise à jour en septembre 2024)

---



Figure 1 Immeuble l'Alicante – Manosque (04)



Véronique Barthelemy - Ecologue

## Interlocuteurs

<b>Maitre d'Ouvrage :</b>	<b>DLVAgglo</b> <b>Place de l'Hôtel de Ville</b> <b>BP 107</b> <b>04101 MANOSQUE Cedex</b>  Interlocuteurs :	Tél. standard : 04 92 70 34 56  Mobile :  E-mail : contact@dlva.fr
<b>Conseiller environnemental :</b>	Société SYMBIOSE 407 Rue du Général de Gaulle 13 680 SALON DE PROVENCE  Interlocuteurs : Hervé Delouche	Mobile : 07 77 91 38 81  E-mail : contact@symbiose-conseil.fr
<b>Rédactrice de la Note Ecologique :</b>	BARTH Environnement 22 Rue des Etapes 05 130 TALLARD Naturaliste indépendante Interlocutrice : Véronique Barthelemy	Tél : 04 92 55 43 85 Mobile : 06 88 37 12 83  E-mail : v-barth@orange.fr

## Rappel du contexte et des objectifs

**Projet :** Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire : Projet d'aménagement urbain « Alicante-Plantiers »

**Zone d'étude :** Alicante - Manosque (04)

### Prestation proposée :

- Localisation et description succincte de la zone d'étude
- Présentation des périmètres de protection et d'inventaires
- Premiers enjeux pressentis (faune/flore)
- Détermination de la présence potentielle de zones humides
- Bilan et préconisations

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
INDEX DES CARTES .....	3
ANNEXES .....	3
INTRODUCTION .....	4
1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET .....	5
A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER.....	7
B. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	8
RESULTATS DE L'EXPERTISE .....	9
2. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE.....	9
3. FLORE .....	12
4. FAUNE .....	13
4.1 Invertébrés.....	13
4.2 Amphibiens .....	13
4.3 Reptiles.....	14
4.4 Avifaune.....	16
4.5 Mammifères.....	16
5. BILAN/MESURES .....	18

## INDEX DES CARTES

Carte 1 Localisation du projet.....	6
Carte 2 Typologie des habitats.....	11
Carte 3 Localisation des EVEC .....	12
Carte 4 Localisation des Reptiles.....	15
Carte 5 Localisation des mesures environnementales .....	21
Carte 6 Plan masse du projet.....	22

## ANNEXES

Annexe 1 Liste des taxons botaniques répertoriés .....	24
Annexe 2 Palette végétale .....	29
Annexe 3 Liste des Esp. Vég. Exo. Env .....	30

## INTRODUCTION

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre des études préalables en vue de l'aménagement du cœur de projet du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) sur la commune de Manosque (04) et d'une demande d'examen au cas par cas.

Le Maître d'Ouvrage représenté par DLVAgglo, a souhaité initier des études naturalistes, autour des bâtiments résidentiels vétustes de « l'Alicante », de façon à confirmer ou infirmer la présence d'espèces protégées. Il désire ainsi inventorier la faune et la flore du secteur impacté par les travaux et le cas échéant, connaître les mesures d'atténuation (suppression, réduction d'impacts) avant travaux.

Dans ce cadre, le bureau d'études BARTH Environnement a établi un premier diagnostic visant à identifier le contexte environnemental lié aux périmètres à statuts (réglementaire et d'inventaire) et les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis (basés sur l'analyse du patrimoine naturel). Pour cela, une visite sur site par l'expert faune/flore a été réalisée le 22 septembre 2022 et le 3 mai 2023, en partie en présence du conseiller environnemental.



**Figure 2 – Vue du parc résidentiel l'Alicante, depuis le boulevard Pompidou - Manosque (04)**

## 1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

### Nature des travaux

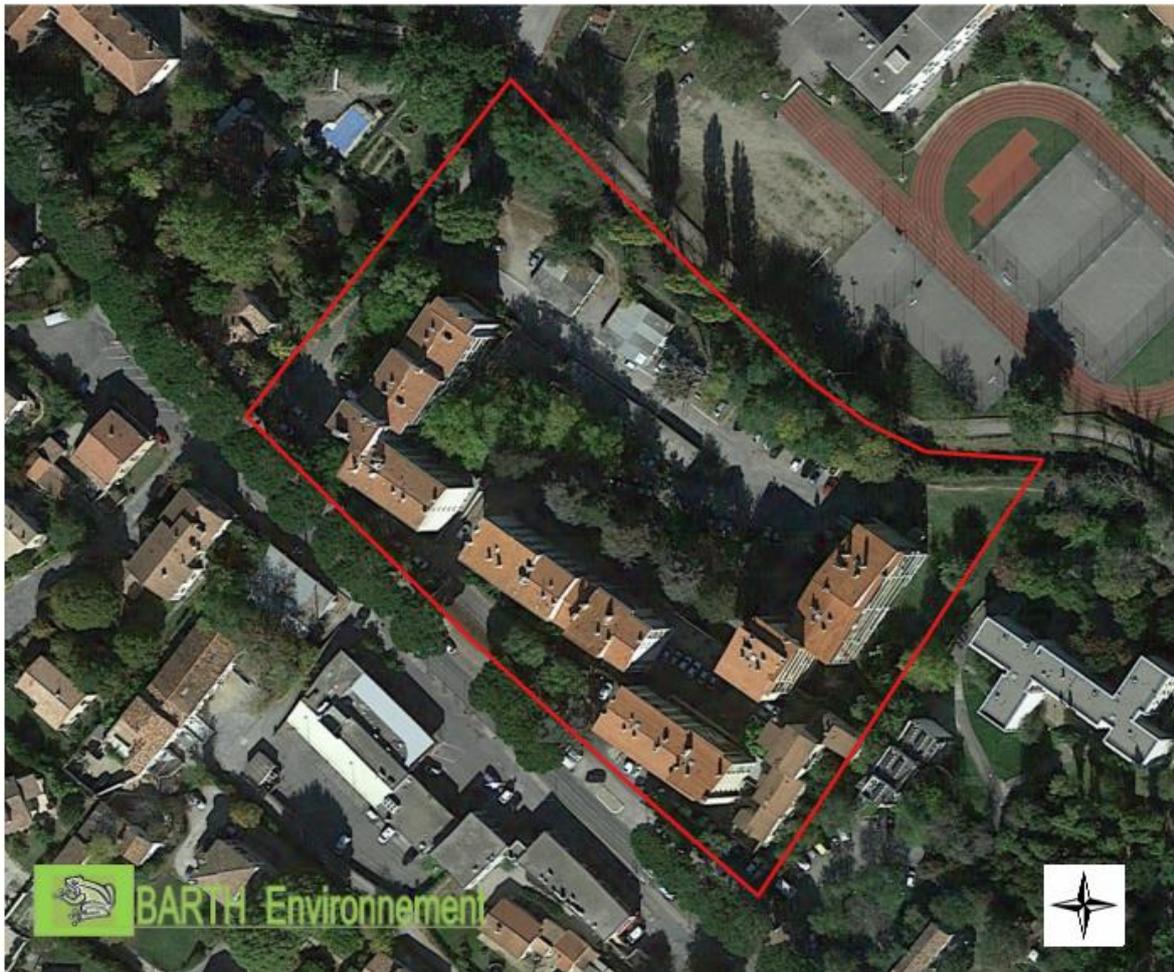
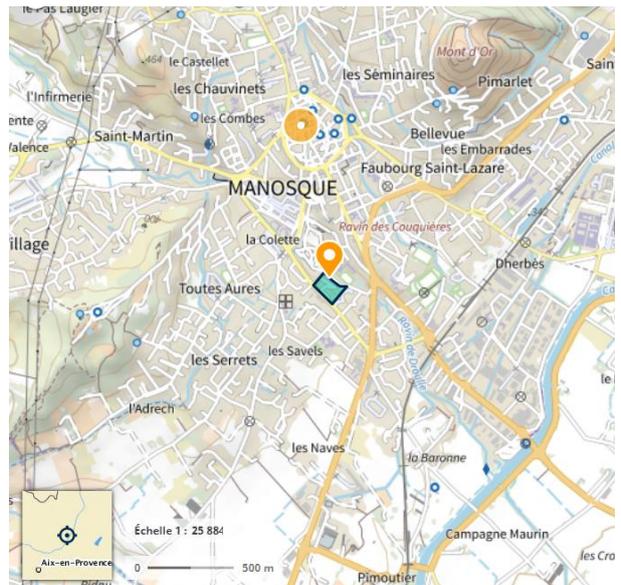
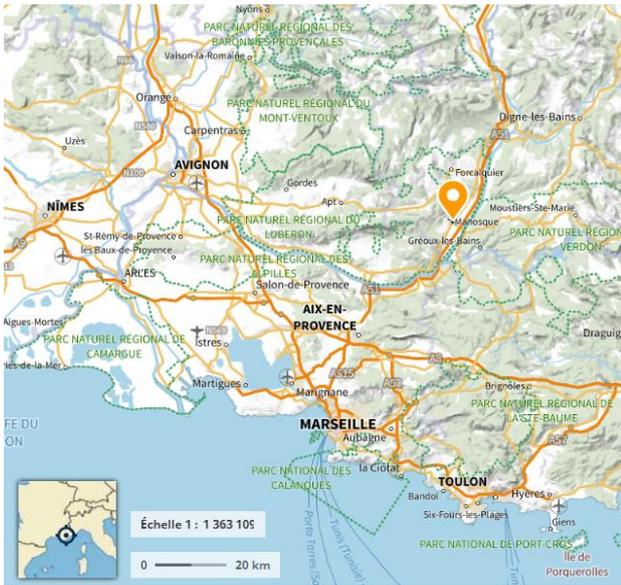
L'aménagement consiste à l'optimisation de l'espace disponible pour créer un ensemble de logements sociaux et de services cohérents, situés au sein du quartier renouvelé, selon une approche systémique de la ville et de conception bioclimatique. Le projet consiste à réaliser un projet d'aménagement urbain avec :

- Environ 83 logements (incluant des logements sociaux) ;
- Des équipements publics et des services (maison des solidarités, CCAS, Espace intergénérationnel, annexe médiathèque, salle polyvalente),
- des activités économiques (Hôtel des Entreprise),
- Des places de stationnement (249 places privées),
- Des voies d'accès,
- Des ouvrages de rétention,
- Des aménagements paysagers,
- Des voies douces (vélos + piétons).



Figure 3 - Rives du Ravin de Drouille au Nord de la zone d'étude – Barth Env. 2022 Manosque (04)

## Carte 1 Localisation du projet



 Zone d'étude

1 : 2 000 0 25 50 m

## A. PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE et PAYSAGER

Le tableau ci-dessous présente les périmètres d'intérêt écologique et paysager situés dans un rayon de 5 km autour du projet :

Type	Intitulé	Distance minimale par rapport à la zone d'étude
Zone Spéciale de Conservation	ZSC La Durance	3 Km à l'Est
	ZSC Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et Crêtes de Volx	3.4 Km au Nord
(ZPS) Directive Oiseaux	ZPS La Durance	2.33 Km à l'Est
ZNIEFF 1	Collines de Saint Martin, Les Ubacs, Sarzen, La Garde, Les Margaridètes, Pissautier et Montaigu	4.8 Km Nord-Est
ZNIEFF 2	Versant Nord-Est du Massif du Luberon – Forêts domaniales de Pelissier et de Montfuron – Collines de Montjustin	2.42 Km au Nord
	La Moyenne Durance, de Sisteron à la confluence avec le Verdon	3.18 Km au Sud-Est
Parc Naturel	Parc Naturel Régional du Luberon	Inclus
Réserve de biosphère	Réserve de biosphère – Luberon, Lure	Inclus
Plan National d'Actions	Aigle de Bonelli	Inclus
	Sonneur à ventre jaune	Inclus
Arrêté Préfectoral de Biotopes	-	-
Réservoirs biologiques SRCE	Réservoir biologique	Environ 2 km
Corridors biologiques SRCE	-	-
Petites régions naturelles SRCE	Bassin d'Apt – Forcalquier – Lubéron nord-	Inclus
ZH et plans d'eau SRCE	Zone humide et plan d'eau SRCE – Secteur de La Durance, du Buëch inclus au Verdon	Ravin de la Drouille – Attenante en limite nord
Cours d'eau SRCE	A remettre en bon état	Ravin de la Drouille – Attenante en limite nord
RAMSAR (Zone Humide d'Importance Internationale)	-	-

**Tableau 1 : Synthèse des périmètres réglementaires, d'inventaires et paysagers**

## B. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les prospections de terrain ont été établies à partir de la bibliographie et les recherches se sont focalisées sur des espèces cibles potentielles. Le tableau ci-dessous, présente la liste des fournisseurs de données naturalistes consultables en ligne :

Bases de données et ouvrages			
Organisme / Structure	Références et données	Données attendues	Résultats
Atlas des Libellules et des Papillons de jour en région PACA	Cartographie en ligne <a href="http://www.paca.lpo.org">www.paca.lpo.org</a>	Connaissances d'enjeux entomologiques	Données entomologiques obtenues
Carnet en ligne de Tela-Botanica	Base de données en ligne <a href="http://www.tela-botanica.org">www.tela-botanica.org</a>	Consultation des données géoréférencées d'espèces végétales	Pas d'enjeu floristique connu sur la zone d'étude
CBNMed Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Base de données en ligne : SILENE <a href="http://flore.silene.eu">http://flore.silene.eu</a> <a href="http://faune.silene.eu">http://faune.silene.eu</a>	Consultation des données géoréférencées d'espèces patrimoniales	Listes d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude.
Faune PACA (lpo)	Base de données en ligne <a href="http://www.faune-paca.org">www.faune-paca.org</a>	Connaissances d'enjeux faunistiques en général à l'échelle communale	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
GCP Groupe Chiroptères de Provence	Base de données en ligne <a href="http://www.gcprovence.org">www.gcprovence.org</a>	Connaissances d'enjeux chiroptérologiques	Données obtenues pour les Mammifères
FSD Formulaire Standard des données	ZSC Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et Crêtes de Volx FR9301542	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Connaissances d'enjeux
	ZSC La Durance FR9301589	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Connaissances d'enjeux
	DO La Durance FR9312003	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Connaissances d'enjeux
INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel	Base de données en ligne <a href="http://www.inpn.mnhn.fr">www.inpn.mnhn.fr</a>	Connaissances d'enjeux faunistiques et floristiques	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle	Base de données en ligne <a href="http://www.ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html">www.ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html</a>	Données de contacts d'Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	Données obtenues pour l'Ecureuil roux
Barth Environnement	Base de données interne	Consultation de données faune et flore sur la commune	Données obtenues pour les Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et Mammifères
ONEM Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens	Base de données en ligne <a href="http://www.onem-france.org">www.onem-france.org</a>	Connaissances d'enjeux faunistiques	Données obtenues pour les Mammifères et les Arthropodes
SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)	Base de données en ligne <a href="http://www.sfepm.org">http://www.sfepm.org</a>	Enquête nationale Campagnol amphibie ( <i>Arvicola sapidus</i> ) entre 2009 et 2014	Données obtenues pour les Mammifères
Malpolon	Base de données en ligne <a href="http://www.bdd-inee.cnrs.fr">www.bdd-inee.cnrs.fr</a>	Connaissances d'enjeux herpétologiques	Données obtenues pour les Amphibiens et Reptiles

Tableau 2 : Liste des fournisseurs de données naturalistes utilisée

## RESULTATS DE L'EXPERTISE

### 2. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE

Le périmètre étudié est situé sur la commune de Manosque (04). La majorité du périmètre prospecté courant septembre 2022, puis mai 2023, par l'expert faune/flore a permis d'appréhender les différents milieux et d'en évaluer les enjeux potentiellement présents. La zone d'étude est composée d'habitats d'origine anthropique, présentant un parc résidentiel agrémenté d'espaces verts. A l'est, la parcelle destinée à recevoir l'aménagement, est cernée par un fossé rarement immergé, **peu entretenu**. Le site est bordé au Nord par le Ravin de Drouille dont les abords semblent entretenus mécaniquement annuellement. Un accès piéton longe le ravin et fait la liaison avec un parc paysager attenant.

A noter également la présence de ronciers et diverses espèces végétales ligneuses méditerranéennes constituant des haies naturelles peu denses situées dans l'alignement de la ripisylve (Aubépine, Prunellier, Cornouiller sanguin). **Ces milieux adjacents sont plus intéressants en termes d'habitats naturels.** Ces haies sont cependant envahies par des EVEE (Espèces Végétales Exotiques Envahissantes), telles que l'Ailanthé, le Robinier faux-Acacia, le Buisson ardent, la Vigne vierge, etc. peu intéressantes en termes de biodiversité, **voire menaçante pour la ripisylve naturelle du Ravin de la Drouille.**

#### Zones humides :

D'après la bibliographie, le **Ravin de drouille** a été identifié comme un cours d'eau et zone humide SRCE (Schéma Régional de Cohérence Territoriale). A ce titre, le cours d'eau doit être remis en bon état de conservation. De plus, les végétations étudiées du Ravin de Drouille, ont révélé la colonisation de celui-ci par le Peuplier blanc, l'Erable Sycomore, l'Ormeau ou le Sureau noir, formant un habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat sous l'intitulé : « Forêt riveraine méditerranéenne de Peupliers - Code EUR 27 92.AO ». Quelques petites communautés de Roseau commun ou de Cannes de Provence éparses poussent également dans cet entremêla. Ces espèces sont des plantes dites « hygrophiles » et par extension peuvent constituer des « zones humides » au sens strict.

**A part les habitats situés en bordure du cours d'eau, les habitats de la zone d'étude sont très anthropisés. La diversité et la qualité des milieux ne permettent pas le maintien d'un cortège intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire ni d'espèces végétales rares.**



Roncier [31.831 ; F3.131]



Peuplement de Peupliers blancs (en arrière plan) [44.61 ; G1.31]



Petits parcs et squares citadins [85.2 ; I2.23]



Alignement d'arbres [84.1 ; G5.1]



Constructions faible densité et surfaces dures [86 ; J2 X J4]



Bâtiment résidentiel des villes [86.1 ; J1.1]



En pointillés : Fossés enherbés [89.22 ; J5.41]

Figure 4 Photographies montrant différents faciès d'habitats sur la zone d'étude – Manosque (04)

## Carte 2 Typologie des habitats



Zone d'étude

Fossé intermittent [89.22 ; J5.41]

Ravin de Drouille [24 X 24.1 ; C2 X C2.1]

### Habitats

Ronciers [31.831 ; F3.131]

Forêt de Peupliers riveraine et méditerranéenne [44.61 ; G1.31 ; 92.A0]

Alignement d'arbres [84.1 ; G5.1]

Petits parcs et squares citadins [85.2 ; I2.23]

Construction Faible Densité & surfaces dures [86 ; J2 XJ4]

Bâtiments résidentiels des villes [86.1 ; J1.1]

1 : 2 000 0 25 50 m

### 3. FLORE

La flore observée lors de ce passage automnal et printanier est très commune, voire à caractère envahissant. En effet, de nombreuses espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées et sont concentrées sur le site de faible surface (pas moins de 15 espèces EVEC). Il s'agit essentiellement, d'espèces ornementales qui ont été plantées dans les années 1970.

Les autres flores rencontrées sont banales, il s'agit souvent d'espèces rudérales qui présentent un **intérêt patrimonial faible**. Un inventaire botanique non exhaustif a été dressé, il est joint en Annexe 1. Les habitats présents **semblent peu favorables** pour accueillir une flore patrimoniale, en raison de leur mauvais état de conservation, notamment en bordure du cours d'eau.

#### Carte 3 : Localisation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEC) sur le site d'étude



## 4. FAUNE

### 4.1 Invertébrés

Les milieux rencontrés sur le périmètre étudié apparaissent peu favorables à l'expression d'une riche entomofaune. Toutefois, les espèces d'Invertébrés patrimoniaux fréquentant les végétations des fossés et canaux, tels l'Ecaille chinée, l'Agrion de Mercure, le Sympétrum déprimé, l'Agrion bleuissant peuvent y transiter, ces espèces supportant une relative pollution. Sinon, seules des espèces communes y sont pressenties.

Aucune espèce patrimoniale d'Invertébrés n'a été répertoriée sur la zone étudiée. Seules les espèces entomologiques suivantes ont été observées sur le site d'étude lors de notre passage de mai 2023 :

INVERTEBRES		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Mègère	<i>Lasomiata megera</i>	Très faible
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Très faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Très faible
Decticelle côtière	<i>Platycleis afinis</i>	Très faible

### 4.2 Amphibiens

En ce qui concerne les Amphibiens, la zone étudiée présente peu d'habitats aquatiques bénéfiques à leur reproduction. Les espèces utilisent **certainement de façon occasionnelle**, les haies du site d'étude lors de **leur phase terrestre** (déplacement, gîte, etc.) ou le Ravin de Drouille **en période de reproduction**. La zone d'étude ne constitue en aucun cas une zone favorable pour ce groupe. Ni le **Sonneur à ventre jaune**, ni le **Pelodyte ponctué** ou l'**Alyte accoucheur**, ne sont considérés comme potentiels, en raison d'habitats non favorables. Aucune espèce d'Amphibien n'a été répertoriée sur la zone étudiée lors de notre passage.

Seules **les espèces communes** suivantes (**toutes protégées au niveau national**), sont suspectées dans le cours d'eau du Ravin de Drouille, les haies et bordures enherbées de la zone prospectée (individu isolé) :

AMPHIBIENS		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibunda</i>	Très Faible
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Très Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Modéré



Figure 5 Grenouille rieuse et Crapaud calamite (photos inpn)

Cliché central : Ripisylve de Peupliers blancs, habitats potentiellement favorables utilisés par les Amphibiens communs

### 4.3 Reptiles

Les habitats présents sur la zone d'étude sont faiblement potentiels aux Reptiles. Quelques éléments naturels présents au nord du périmètre d'étude (cours d'eau, végétation dense, haies, ronciers) peuvent leur fournir des gîtes transitoires potentiels. **Le Lézard ocellé n'est pas considéré comme potentiel** sur le site d'étude, en raison d'habitats non favorables à l'espèce.

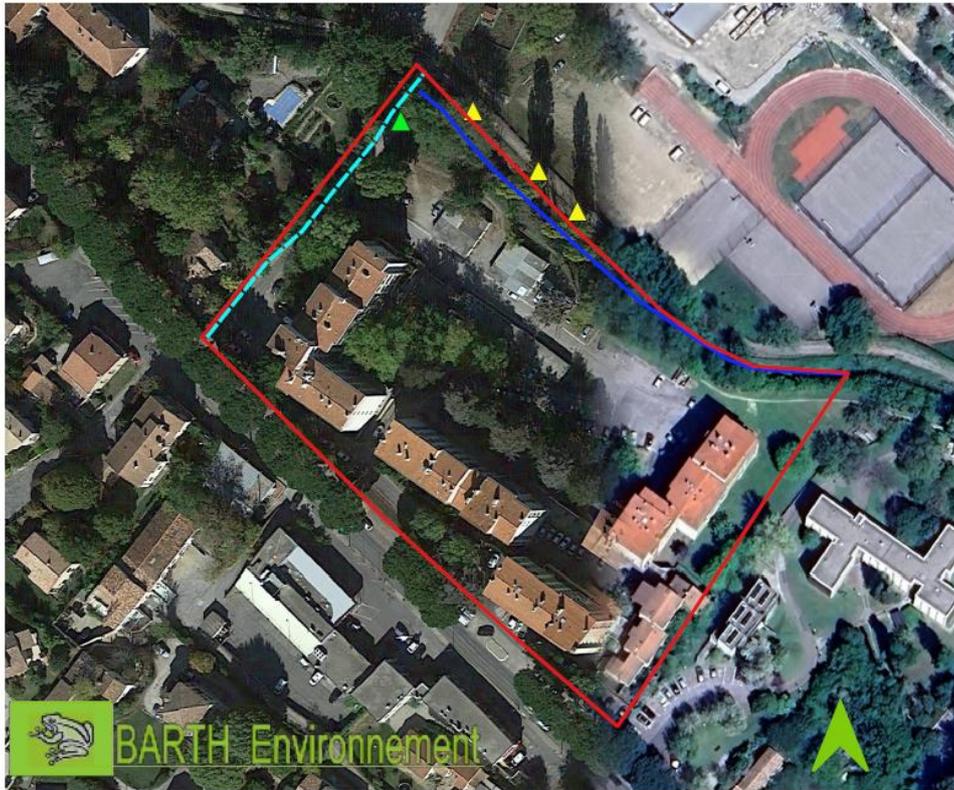
Le **Lézard des murailles** a été répertorié sur la zone étudiée. Les **espèces communes** suivantes (**toutes protégées au niveau national**) sont suspectées en plus de l'espèce précitée :

REPTILES		
Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Faible
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Faible
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Modéré
Lézard vert à 2 raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Faible



Figure 6 Couleuvre helvétique et Couleuvre vipérine (inpn cliché)  
 Cliché central : Ripisylve, habitat potentiellement favorable utilisé par les Reptiles à affinité aquatique

## Carte 4 Localisation des Reptiles



- Zone d'étude
- Localisation des Reptiles
- ▲ Lézard des murailles
- ▲ Reptile en fuite

1 : 2 000 0 25 50 m

## 4.4 Avifaune

Concernant l'Avifaune, la zone d'étude n'est **pas favorable** à la nidification des espèces patrimoniales, en raison de nombreux passages piétons et de dérangements. Seules des **espèces communes de passereaux habituées à la présence humaine**, y ont été observées lors de notre passage tardif et printanier. Ces espèces utilisent probablement les haies arbustives, Ronciers, présents en lisière nord du cours d'eau sur la zone d'étude pour l'alimentation et leur déplacement.

Le projet ne prévoit pas **d'abattage d'arbres** ou de **haies**. Des haies seront nouvellement créées. L'impact final est considéré de faible pour les Oiseaux. Néanmoins, en phase travaux, une grille d'intervention de travaux devra strictement être respectée, la plupart des espèces communes étant protégées.

A noter que la zone d'étude se situe à l'intérieur de l'aire du domaine vital de l'Aigle de Bonelli (faiblement potentiel en raison d'habitats non favorables à l'espèce). Ci-après, la liste des espèces répertoriées au cours des prospections :

OISEAUX			
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts	Intérêt patrimonial
Moineau domestique	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	PN3	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	Négligeable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	Négligeable
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	Négligeable
Mésanges sp.	<i>Parus sp.</i>	PN3	Faible

Catégories UICN pour la Liste Rouge			
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	NT	Quasi-menacée
EW	Espèce éteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes pour évaluation
CR	En danger critique	NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		

## 4.5 Mammifères

La zone d'étude présente très **peu d'intérêt** pour les mammifères. Seules les **espèces communes** y sont pressenties (Ecreuil roux, micromammifères, etc.) en transit ou pour l'alimentation.

Concernant les Chiroptères, les arbres de la zone d'étude **sont peu favorables à leur gîte** (majorité de Peupliers noirs ou blancs). Toutefois, les secteurs urbains et la ripisylve de la Drouille, peuvent être utilisés de façon occasionnelle pour **l'alimentation et le transit** des chauves-souris (toutes protégées au niveau national). La Durance, située à 3 km environ au sud-est, constitue un secteur d'enjeu pour la conservation de quelques espèces de chauves-souris de Provence. Le projet prévoit un **éclairage nocturne de basse intensité orienté vers le sol** et la disponibilité de la ressource d'invertébrés demeure plus faible au sein des zones urbanisées. Le parc arboré attenant au site d'étude et situé pour partie, dans le prolongement du Ravin de la Drouille, demeure certainement plus attractif pour ces espèces insectivores.

MAMMIFERES			
Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts	Intérêt patrimonial
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN2	Faible
Rat d'égout	<i>Rattus norvegicus</i>	-	Nuisible, espèce animale invasive
CHIROPTERES			
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN2, DH2, DH4	Modéré
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN2, DH2, DH4	Très fort
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN2, DH2, DH4	Très fort
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN2, DH4	Modéré
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	PN2, DH4	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN2, DH4	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN2, DH4	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus natusii</i>	PN2, DH4	Modéré
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN2, DH4	Faible



Figure 7 Rat d'égout (Photo prise sur site- Barth Env. 2023)

## 5. BILAN/MESURES

Au final, la zone d'étude est constituée essentiellement de milieux anthropiques et sa périphérie nord finement bordée d'espèces végétales ligneuses ou arborée formant une ripisylve. Ces milieux en mauvais état de conservation, ont pour fonction essentielle, celle de corridor. En effet, ils permettent le déplacement et la migration de certaines espèces animales terrestres, aquatiques ou aériennes d'Est en Ouest. La ripisylve du Ravin de Drouille fait partie du contexte alluvial de la Durance et doit absolument être inclus dans ce projet d'aménagement urbain.

Au vu de ces éléments et de la nature des travaux en milieu péri-urbain, **des investigations complémentaires ne sont pas nécessaires**, en observant quelques dispositions vis-à-vis des espèces précitées.

**>>> De plus, l'impact final est considéré faible pour les Chiroptères amenées à côtoyer ponctuellement la zone d'étude, par l'absence de gîtes arboricoles et de perte de zone de chasse régulière pour les espèces patrimoniales de ce groupe.**

**>>> Aucune espèce aviaire patrimoniale, n'est considérée potentielle sur le site d'étude.**

**Cependant, le Maître d'ouvrage s'engage à observer un certain nombre de mesures présentées ci-après :**

### Mesure 1 : Mise en place d'un chantier respectueux de l'environnement

Dès la phase de préparation du chantier un chantier « vert » est préconisé, afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement. La délimitation par balisage des emprises devra être respectée suivant les recommandations suivantes de l'Ecologie :

#### **Propreté du chantier :**

- Lors de la préparation du chantier, seront définies et délimitées les différentes zones du chantier (stationnements, aire de livraison/stockage d'approvisionnement, aires de tri et stockage de déchets etc.)
- Des moyens de protection physique seront mis à disposition pour assurer la propreté du chantier sur les milieux naturels (sols) et aquatiques (bacs de rétention, bacs de décantation, bâches de protection des sols au niveau des carburants et autres polluants).

#### **Gestion des déchets**

Les déchets liés aux activités de l'entreprise en charge des travaux, seront triés sur place et évacués de façon régulière afin d'éviter leur dispersion dans les milieux naturels environnants.

La localisation des installations de chantier (base de vie) aura lieu sur des zones sécurisées, éloignées de milieux sensibles (rivière), avant la phase de démarrage des travaux.

#### **Intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle**

En cas de fuite accidentelle de produits polluants identifiés ci-dessus, les entreprises devront se doter de moyens pour stopper rapidement la pollution générée. Les mesures suivantes ne sont pas exhaustives et il appartient au Maître d'œuvre, d'en fixer les modalités :

- par épandage de produits absorbants (sable) ;
- et/ou raclage du sol en surface et acheminement des sols souillés vers des sites de traitements appropriés.

### Mesure 2 : Aménagements paysagers

**Eléments à sauvegarder :** Les haies et éléments existants comportent de nombreuses espèces exogènes, qu'il faudrait supprimer en totalité et remplacer. Des plantations et aménagements d'espaces verts sont prévus.

**Plantations de haies :** afin de favoriser ses diverses fonctions écologiques (brise vent, lieux de nourrissage et de développement de la faune, fonction corridor, abris, etc.), les nouvelles haies devront être stratifiées et diversifiées. Une liste d'arbrisseaux ligneux (non proliférant) adaptés aux conditions stationnelles locales

est proposée et annexée au présent document (§ **Annexe 2 : Proposition de Palette végétale**). Par ailleurs, le service « espaces naturels » définira, dans le cahier des charges destiné aux entreprises, les espèces ornementales qu'il conviendra d'installer, afin de limiter le risque de propagation des espèces invasives.

**Aménagement de Parcs et jardins** : des secteurs dédiés seront plantés et agrémentés d'assises.

### Mesure 3 : Valorisation des Trames Verte et Bleue

**Restauration de la fonctionnalité écologique du Ravin de la Drouille** : de sorte à restaurer et améliorer certains éléments du paysage constitutifs de la Trame verte (représentée par la ripisylve) et bleue (représentée par le Ravin de Drouille), des mesures d'entretien sont à prévoir. La ripisylve du Ravin de Drouille est en effet, en mauvais état de conservation, il serait souhaitable de la sécuriser et d'en améliorer la qualité (écosystème alluvial et végétal). La ripisylve jouant un rôle tampon important, entre les activités humaines et les crues périodiques. Les boisements rivulaires qui la constituent (essentiellement Peuplier blanc, Erable sycomore, Saules sp.) doivent être valorisés, en raison de leur haut pouvoir d'absorption, fixation des berges et de refuge pour la faune. Un nettoyage des abords et berges par le GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est prévu, c'est une initiative à encourager. De plus, les inventaires conduits en 2023 ont mis en exergue, la présence de nombreuses espèces végétales exogènes (EVEE) d'ornementation aux abords des bâtiments et en bordure de ripisylve (surtout Ailanthé), qu'il faudra traiter avec l'aide d'un écologue (recommandé). Cette mesure en faveur des Trames verte et bleue, sera complétée par la création de cheminements doux, visant à réduire les émissions de CO2. L'aide au rétablissement de la fonctionnalité écologique de la ripisylve, est absolument indispensable et indissociable du projet, cela offrira une vraie plus-value en termes de Biodiversité.

### Mesure 4 : Gestion de la ressource en eau

**Création de bassin de rétention des eaux pluviales** : la gestion de la ressource, passe par la mise en place de dispositifs adaptés de récolte des eaux de ruissellement (goutte à goutte pour l'arrosage des haies). Pour ce faire, l'équipe d'hydrauliciens a proposé la création de bassin de rétention/infiltration et de noues paysagères pour la rétention des eaux pluviales, avec infiltration des eaux dans le sol.

Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal.

### Mesure 5 : Calendrier d'intervention

Les visites vernales et automnales réalisées au cours des années 2022/23 n'ont pas fait apparaître d'enjeux notables faunistiques. Néanmoins, le début des travaux de démolition est conseillé à l'automne 2025, afin de limiter les impacts sur les espèces plus communes (Passereaux, Reptiles ou Amphibiens et petits Mammifères dont Chauves-souris).

### Mesure 6 : Valorisation de la Trame noire

Un système d'éclairage à faible émission lumineuse au niveau des bâtiments est préconisé et dirigé vers le sol, afin de ne pas accroître davantage l'incidence sur la trame noire. Les allées publiques pourront disposer de système d'éclairage de type led.

### Mesure 7 : Accès pompiers

Le projet bénéficiera d'une protection incendie assurée par la mise en place d'un bouclage adapté au niveau de la voirie et d'une aire de retournement

### Mesure 8 : Démarche QDM

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain « Alicante-Plantiers », le Maître d'ouvrage a lancé une démarche QDM (Quartier Durable Méditerranéen), Cela traduit la volonté de celui-ci, de s'assurer que la conception du projet soit réalisée en intégrant les principes relatifs au Développement Durable.

Pour rappel, la thématique du Développement Durable repose sur 3 piliers :

>>> L'environnement (naturel et humain)

>>> La dimension sociale

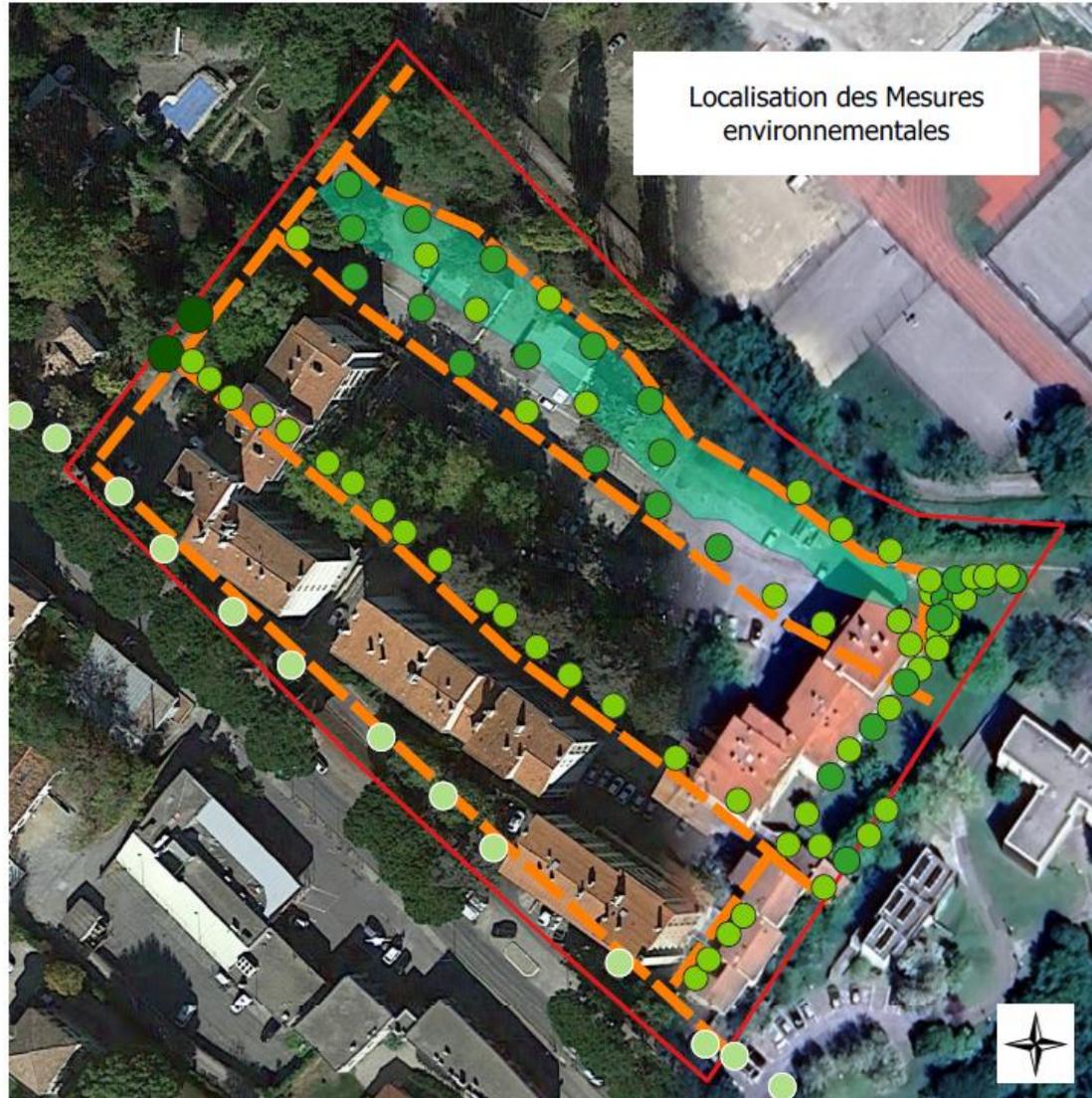
>>> Les aspects économiques.

## Mesure d'Accompagnement : Traitement des Espèces Végétales Exogènes

Le site d'étude étant infesté d'espèces végétales exogènes, il est préconisé l'élimination et la contenance de certaines de ces espèces, avec l'aide d'un écologue, dès la phase de préparation du chantier. Les modalités de cette mesure seront précisées par l'Ecologue, lors de la mise en place du chantier. Le service « espaces naturels » définira, dans le cahier des charges destiné aux entreprises, les mesures qu'il conviendra de respecter, afin de limiter le risque de propagation des espèces invasives. Avant l'installation de nouvelles plantations, chaque EVEC ornementale présente autour des immeubles devra être éradiquée et traitée de façon appropriée. Les EVEC supprimées, devront impérativement être évacuées vers un centre dédié, afin d'y être incinérées. Les broyage/brûlage/compostage sur site seront strictement interdits.

Par ailleurs, le service « espaces naturels » sera associé à toutes les phases de chantier, et s'assurera que les mesures mises en place sont compatibles avec les actions du PPRI

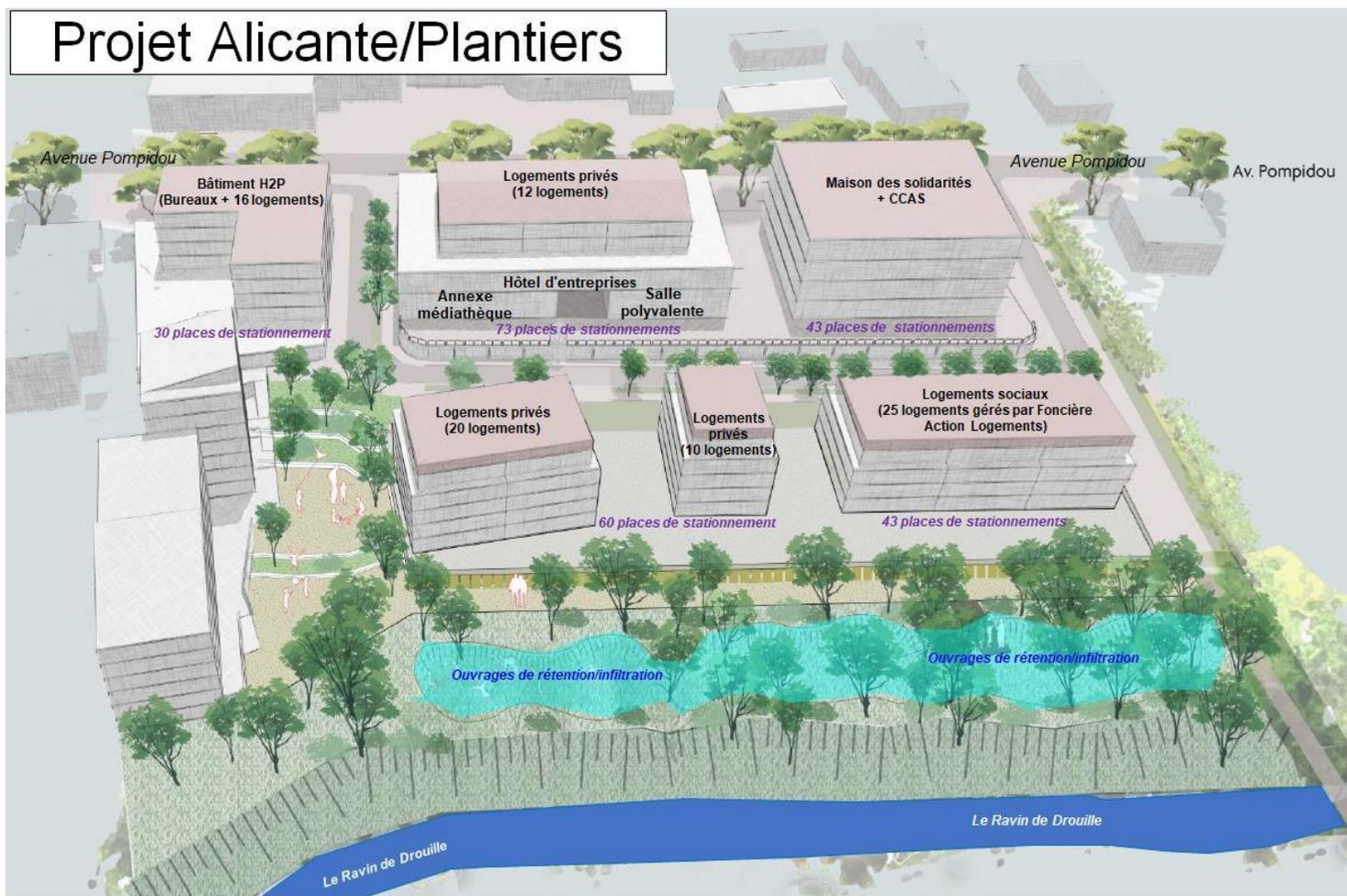
## Carte 5 Carte des mesures environnementales



- Zone d'étude
- Mesures environnementales
- MR2 et MR3 Aménagements paysagers et Valorisation des Trames Verte & bleue
- Diam. > 80 cm
- Diam. < 60 cm
- Diam. < 40 cm
- Sauvegarde de Pins parasols
- MR3 Cheminements doux
- MR4 Gestion de la ressource (Bassin de rétention)



### Carte 6 Plan masse du projet



# ANNEXES

**ANNEXE 1 : Liste floristique des espèces végétales (89 espèces)**

Nom latin	Nom français	Indigénat	Répartition géographique								
			04	PACA	PR/PN	ZNIEFF	LR PACA	LR France	LR Europe	LR Monde	
<i>Acer campestre L.</i>	Erable champêtre	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Acer negundo L.</i>	Erable frêne	E	C	C							
<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	Erable sycomore	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Agrimonia eupatoria L.</i>	Aigremoine eupatoire	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle</i>	Ailanthe	E	C	C							
<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara &amp; Grande</i>	Aliaire officinale	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Amaranthus retroflexus L.</i>	Amaranthe réfléchie	E	C	C							
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Arctium minus (Hill) Bernh.</i>	Petite bardane	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Aristolochia clematitis L.</i>	Aristolochie clématite	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Artemisia vulgaris L.</i>	Armoise commune	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Arum italicum</i>	Arum d'Italie	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Arundo donax L.</i>	Canne de Provence	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Bellis annua</i>	Paquerette annuelle	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Catalpa bignonioides Walter</i>	Catalpa	E	C	C							
<i>Cedrus atlantica (Manetti ex Endl.) Carrière</i>	Cédré de l'Atlas	E	C	C							
<i>Celtis australis L.</i>	Micocoulier de Provence	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Centaurea aspera L.</i>	Centaurée rude	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Centranthus ruber (L.) DC.</i>	Centranthe rouge	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Centranthus rubra</i>	Centranthe rouge	I	C	C					LC	LC	LC
<i>Ceraistium fontanum</i>	Céraste commun	I	C	C					LC	LC	LC

<b><i>Cercis siliquastrum L.</i></b>	Arbre de Judée	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Chelidonia major</i></b>	Grande Chélidoine	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Chenopodium album L.</i></b>	Chénopode blanc	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i></b>	Cirse des champs	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Clematis vitalba L.</i></b>	Clématite vigne blanche	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Clinopodium nepeta (L.) Kuntze</i></b>	Clinopode népéta	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Convolvulus arvensis L.</i></b>	Liseron des champs	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Cornus sanguinea L.</i></b>	Cornouiller sanguin	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Cotoneaster franchetii Bois</i></b>	Cotonéaster de Franchet	E	C	C						
<b><i>Crepis sancta</i></b>	Crépide de Nîmes	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Daucus carota L.</i></b>	Carotte sauvage	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Equisetum ramossissimum L.</i></b>	Prêle très rameuse	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Equisetum telmateia Ehrh.</i></b>	Grande Prêle	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Erigeron canadensis L.</i></b>	Vergerette du Canada	E	C	C						
<b><i>Ficus carica L.</i></b>	Figuier	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Fraxinus angustifolia L.</i></b>	Frêne à f. étroites	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Galium mollugo L.</i></b>	Gaillet mou	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Humulus lupulus L.</i></b>	Houblon	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Hypericum perforatum L.</i></b>	Millepertuis perforé	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Juglans regia L.</i></b>	Noyer commun	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Ligustrum lucidum W.T.Aiton</i></b>	Troène luisant	E	C	C						
<b><i>Lonicera japonica Thunb. Ex Murray</i></b>	Troène du Japon	E	C	C						
<b><i>Malus domestica Borkh.</i></b>	Pommier	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Malva sylvestris L.</i></b>	Grande Mauve	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Medicago arabica (L.) Huds.</i></b>	Luzerne d'Arabie	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Medicago sp.</i></b>	Luzerne sp.	I	C	C				LC	LC	LC

<b><i>Morus alba L.</i></b>	Murier blanc	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Nerium oleander L.</i></b>	Laurier rose	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Orobanche hederæ Vaucher ex Duby</i></b>	Orobanche du Lierre	E	C	C						
<b><i>Parthenocissus quinquefolia (L.) Planch.</i></b>	Vigne vierge vraie	E	C	C						
<b><i>Phragmites australis (Cav.) Steud.</i></b>	Roseau phragmites	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Picris hieracioides L.</i></b>	Picride fausse épervière	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Pinus halepensis Mill.</i></b>	Pin d'Alep	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Pinus nigra Arnold</i></b>	Pin noir	E	C	C						
<b><i>Pinus pinea L.</i></b>	Pin pignon	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Oloptum milliaceum</i></b>	Piptathère faux millet	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Plantago lanceolata L.</i></b>	Plantain lancéolé	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Plantago major L.</i></b>	Grand Plantain	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Platanus x hispanica Mill. Ex Münchh.</i></b>	Platane commun	E	C	C						
<b><i>Poa annua L.</i></b>	Pâturin annuel	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Poa bulbosa L.</i></b>	Pâturin bulbeux	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Polygonum aviculare L.</i></b>	Renouée des oiseaux	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Populus alba L.</i></b>	Peuplier blanc	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Populus nigra L. Subsp. Neapolitana (Ten.) Maire</i></b>	Peuplier noir de Napples	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Prunus domestica L.</i></b>	Prunier domestique	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Prunus laurocerasus L.</i></b>	Laurier cerise	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Pyracantha coccinea M.Roem.</i></b>	Buisson ardent	E	C	C						
<b><i>Quercus pubescens</i></b>	Chêne pubescent	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Robinia pseudoacacia L.</i></b>	Robinier faux acacia	E	C	C						
<b><i>Rubus canescens DC.</i></b>	Ronce blanchissante	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Rubus ulmifolius Schott</i></b>	Ronce à f. d'Orme	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Sambucus nigra L.</i></b>	Sureau noir	I	C	C				LC	LC	LC

<b><i>Saponaria officinalis L.</i></b>	Saponaire officinale	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Scabiosa columbaria L.</i></b>	Scabieuse colombaria	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Silene baccifera (L.) Roth</i></b>	Cucubale couchée	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Sonchus arvensis L.</i></b>	Laiteron des champs	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Tamarix sp.</i></b>	Tamari sp.	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Trifolium pratense L.</i></b>	Trèfle violet	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Tussilago farfara L.</i></b>	Tussilage	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Ulmus minor Mill.</i></b>	Ormeau	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Urtica dioica L.</i></b>	Ortie dioïque	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Verbena officinalis L.</i></b>	Verveine officinale	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Viburnum tinus L.</i></b>	Viorne tin	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Vicia hybrida</i></b>	Vesce hybride	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Vinca major L.</i></b>	Grande pervenche	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Viola sp.</i></b>	Violette sp.	I	C	C				LC	LC	LC
<b><i>Vitex agnus-castus L.</i></b>	Gattilier d'ornement	I	C	C				LC	LC	LC

Relevé établi selon la nomenclature issue de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF) version 4.5 avec pour chaque espèce :

- son nom français ;
- son statut d'indigénat [I : Indigène, E : Exogène, Arch : Archéophyte] ;
- son statut de présence dans le département des Bouches du Rhône [C : Taxon confirmé (obs > 1990), N : Taxon non confirmé (obs < 1990)] ;
- son statut de présence en région PACA ;
- son statut de protection (PR/PN) ;
- son statut ZNIEFF ;
- son statut Directive Habitats Faune/Flore ;
- ses statuts liste rouge UICN (LR PACA ; LR France ; LR Europe ; LR Monde).

Ces informations proviennent de différentes sources : **La base de données des espèces protégées et réglementées en France** de l'UMS PatriNat (MNHN) pour les statuts de protection (PN) et les statuts ZNIEFF ainsi que le **Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen pour les statuts d'indigénats et de présence, les statuts liste rouge France et Monde sont issus de la publication « **Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine** » qui a été réalisée et publiée en février 2019 par :

- le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) ;
- la Fédération et le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) ;
- l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Les statuts liste rouge de la région PACA sont quant à eux issus de la **Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur** des Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

#### STATUTS DE PROTECTION :

**PN (Protection Nationale)** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – République Française – 26.09.2018 – Document officiel

**PR (Protection Régionale)** : Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale – République Française – 27.09.2018 – Document officiel

**Directive habitats faune/flore : DH 4**

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage – Commission Européenne – 01.01.2007 – Document officiel

**Conventions internationales :**

**BE2 ou BE3** (Convention de Berne) : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (Convention de Berne) – 19.09.1979 – Conseil de l'Europe – Document officiel

#### STATUTS DE CONSERVATION

**Listes rouges de l'UICN**

**LR Nationale** : Liste rouge des espèces de la Flore menacées en France –

**LR PACA** : Liste rouge régionale de la Flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur – CEN PACA – 2017

**Statut ZNIEFF :**

Liste des espèces de faune déterminantes en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

Liste des espèces de flore remarquables en région PACA – MNHN, DREAL PACA & CEN PACA – 29/11/2017

Catégories UICN pour la Liste Rouge			
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	NT	Quasi-menacée
EW	Espèce éteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes pour évaluation
CR	En danger critique	NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		

## ANNEXE 2 : Palette végétale proposée

(\*) : Espèce allergisante à éviter

Nom latin	Nom vernaculaire
<b>STRATE ARBOREE</b>	
<i>Quercus pubescens</i> *	Chêne blanc
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de Provence
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier
<i>Olea europaea</i> *	Olivier d'Europe
<i>Cupressus sempervirens</i> *	Cyprès toujours vert
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<b>STRATE ARBUSTIVE ET GRIMPANTES</b>	
<i>Lonicera estrusca</i>	Chèvrefeuille d'Etrurie
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée
<i>Fraxinus angustifolia</i> *	Frêne à feuilles étroites
<i>Hippocrepis emerus</i> , <i>Laurus nobilis</i>	Coronille des jardins, Laurier noble
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte Lucie
<i>Genista cinerea</i>	Genêt cendré
<b>STRATE SOUS-ARBUSTIVE</b>	
<i>Lavandula angustifolia</i>	Lavande à feuilles étroites
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin officinal
<i>Satureja montana</i>	Sarriette des montagnes
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle des dunes
<i>Centranthus rubra</i>	Centranthe rouge
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym commun
<i>Lotus dorycnium</i>	Badasse
<i>Phlomis lychnitis</i> (terrain sec, rocailles)	Phlomis lychnite
<i>Echinops ritro</i> (terrain sec, rocailles)	Chardon bleu
<b>GRAMINEES</b>	
<i>Stippa pennata</i>	Stipe pennée
<i>Stipa calamagrostis</i>	Calamagrostide argenté
<i>Oloptum miliaceum</i>	Piptathère faux millet

### ANNEXE 3 : Liste des Espèces Végétales Exotique Envahissantes (EVEE) et Potentiellement Envahissantes (EVEpotE)

Cet inventaire floristique a permis de recenser **15 espèces végétales exotiques envahissantes** sur le site d'étude. La liste des espèces observées est présentée ci-après avec pour chaque espèce (tableau 3) :

- son statut en région PACA
- son statut en Méditerranée
- un commentaire sur sa présence sur le site

Les statuts EVEE sont issus de la **Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de Provence-Alpes-Côte d'Azur** rédigée par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

Nom latin	Nom français	EVEE ou EVEpotE	Catégorie PACA	Catégorie MED	Présence sur le site
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	EVEE	Alerte	Modérée	Très localisé (qq pieds)
<i>Acer negundo</i>	Erable frêne	EVEE	Alerte	Majeure	Très localisé (qq pieds)
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon	EVEE	Majeure	Majeure	Très localisé (qq pieds)
<i>Lonicera lucidum</i>	Chèvrefeuille luisant	EVEE	Modérée	Modérée	Très localisé (qq pieds)
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailanthé	EVEE	Majeure	Majeure	Début d'infestation
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amaranthe réfléchie	EVEE	Modérée	Modérée	
<i>Catalpa bagonioides</i>	Catalpa	-	-	-	Décoratif
<i>Cotoneaster franchetti</i>	Cotonéaster de Franchet	EVEpotE	Alerte	Elevée	Décoratif
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	EVEpotE	Alerte	Elevée	Décoratif
<i>Cedrus atlanticus</i>	Cèdre de l'Atlas	EVEE	Modérée	Modérée	Alignement de 3 individus
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge	-	-	-	Localisée au niveau de la ripisylve
<i>Platanus X hispanicus</i>	Platane d'Espagne	EVEE	Modérée	Modérée	Alignement
<i>Robinia pseudo acacia</i>	Robinier faux acacia	EVEE	Majeure	Majeure	Localisée au niveau de la ripisylve et sur le site
<i>Tamarix sp.</i>	Tamari sp.	EVEpotE	Alerte	Elevée	Décoratif
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir	EVEE	Majeure	Majeure	Localisée au niveau dans un bosquet

Typologie et définition des catégories des EVEE présentées dans le tableau ci-après :

Catégories	Définitions	Statuts
<b>Majeure</b>	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
<b>Modérée</b>	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
<b>Emergente</b>	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
<b>Alerte</b>	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
<b>Prévention</b>	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après Weber & Gut modifié).	

*\*dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire*

**Tableau 4 : Catégories EVEE en région PACA**